

Patrimoines & Religions

*Programme du colloque
organisé par le Master 2
Droit du patrimoine qui,
à l'occasion de ses 10
ans, propose de faire un
état des lieux de la loi
du 9 décembre 1905
concernant la séparation
des Églises et de l'État.*

5 avril 2016
8h30 - 17h15

Amphithéâtre D2
Faculté de Droit et
d'Économie

Campus du Moufia



P R O G R

08h30 Accueil

09h00 Allocutions d'ouverture

M. Jean-Marc Rizzo, Doyen de la Faculté de Droit et d'Économie
M. Mohamed Rochdi, Président de l'Université de La Réunion
Monseigneur Gilbert Aubry, Evêque de La Réunion
M. Dominique Sorain, Préfet de La Réunion ou son représentant

9h30 Propos introductifs
Mme Céline Kuhn, Co-responsable du Master 2 Droit du patrimoine
Mme Anne-Françoise Zattara-Gros, Co-responsable du Master 2 Droit du patrimoine

Partie I : Les confessions de la loi du 9 décembre 1905
(Sous la Présidence du Professeur Olivier Desaulnay, Directeur du CRJ)

1ère thématique : Les Principes

9h45 Au Panthéon des principes, la laïcité reconnaissante
M. Didier Blanc, Professeur de droit public à l'Université de La Réunion, Membre du CRJ

2ème thématique : Le salut financier

10h05 Le financement par les personnes privées : l'autonomie patrimoniale du culte musulman
M. Houssen Amode, Président du Conseil Régional du Culte Musulman (CRCM) de La Réunion

10h25 Le financement par les personnes publiques
M. François Cafarelli, Maître de conférences en droit public à l'Université de La Réunion, Membre du CRJ

10h45 Débats/Pause

3ème thématique : La chose religieuse

11h15 Les objets mobiliers
Mme Céline Kuhn, Maître de conférences en droit privé à l'Université de La Réunion, Membre du CRJ

11h35 La désaffectation des édifices cultuels
Me Jean-Yves Camoz, Docteur en droit, Directeur du CNEPN, Notaire à Chambéry

11h55 Débats

12h15 Déjeuner (Salle du conseil Yves Guyon - 1er étage de la Faculté de Droit et d'Économie)

R A M M E

Partie II : Au-delà de la loi du 9 décembre 1905

(Sous la présidence de M. Jonas Knetsch, Professeur à l'Université de La Réunion)

1ère thématique : Le mouvement « droit compatible »

- 13h30 La protection juridique des lieux religieux
M. Romain Ollard, Professeur de droit privé à l'Université de La Réunion, Membre du CRJ
- 13h50 La protection juridique de l'immatériel religieux
M. Pascal Puig, Professeur de droit privé à l'Université de La Réunion, Membre du CRJ

2ème thématique : Le mouvement « religion compatible »

- 14h10 Les clauses « religion compatible » en droit des contrats : aspects de droit positif et de droit prospectif
M. Jean-Baptiste Seube, Professeur de droit privé à l'Université de La Réunion, Membre du CRJ
- 14h30 Les clauses testamentaires « religion compatible »
Mme Anne-Françoise Zattara-Gros, Maître de conférences en droit privé à l'Université de La Réunion, Membre du CRJ
- 14h50 Pause
- 15h10 Les investissements « religion compatible »
Mme Sophie Schiller, Professeur de droit privé à l'Université de Paris-Dauphine, Directrice du CR2D
- 15h30 Les techniques de crédit « religion compatible »
Me Imrane Omarjee, Notaire à La Réunion

3ème thématique : Le testament d'Aristide Briand

- 15h50 Vers la rédemption de la laïcité ?
M. Olivier Desaulnay, Professeur de droit public à l'Université de La Réunion, Membre du CRJ
- 16h10 Débats
- 16h30 Rapport de synthèse**
M. Thierry Revet, Professeur de droit privé à l'Université de Paris I Panthéon-Sorbonne
- 17h15 Fin des travaux.

La laïcité patrimoniale :

État des lieux de la loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Églises et de l'État

La loi du 9 décembre 1905, à l'origine du concept de « Laïcité à la Française », est une spécificité de notre paysage juridique.

Ce texte envié par les uns et source d'étonnement, voire d'incompréhension, pour les autres, exprime un principe fondateur de notre société contemporaine : la séparation des Eglises et de l'Etat.

Cette loi de 1905, qui a su traverser les décennies, constitue toujours aujourd'hui un texte de référence. Témoin des relations difficiles qu'entretiennent la chose publique et la Religion, elle nous interpelle également sur les relations chose privée-Religion. En effet, c'est toute la sphère patrimoniale qui est concernée. Acquisition, gestion, transmission, les grandes étapes du parcours juridique d'un bien peuvent être autant de confrontations avec le domaine religieux.

Les solutions posées en 1905 doivent être évaluées, réévaluées en ce début du XXIème siècle que, de façon prophétique, Malraux avait associé à la spiritualité. Le renouveau d'anciennes religions, l'émergence de nouvelles appellent à un état des lieux de la laïcité patrimoniale.

Aussi, à l'occasion des 10 ans du Master 2 Droit du Patrimoine de l'Université de La Réunion, ce colloque permettra d'envisager toute la complexité de cette problématique.

Direction scientifique

**Anne-Françoise ZATTARA-GROS et
Céline KUHN**

Responsables du Master 2 Droit du
patrimoine

Université de La Réunion

Faculté de Droit et d'Économie

15, Avenue René Cassin

CS 92003

97744 Saint Denis Cedex 9

Courriel : afzattara-gros@orange.fr

kuhncel@yahoo.fr

Contact

Mme Coralie VERRON

Technicienne PAO Multisupports

Université de La Réunion

Faculté de Droit et d'Économie

15, Avenue René Cassin

CS 92003

97744 Saint Denis Cedex 9

Courriel : coralie.verron@univ-reunion.fr

Téléphone : 02.62.93.84.07